



Salaire impayé pour 5 jours travaillés

Par **audrey972**, le **03/09/2009** à **18:39**

Bonjour,Voici ma situation: j'ai commencé le mercredi 26 aout 2009 à travailler pour un avocat et j'ai quitté le poste le mercredi 2 septembre car cela ne me convenait pas. Cependant aucun contrat n'a été établi entre nous et l'avocat ne semble pas vouloir me payer les 5 jours que j'ai effectué. Que puis-je faire pour qu'il me règle? Est ce que je dois envoyer une lettre recommandée au Batonnier de l'Ordre? Si mes calculs sont corrects il me doit la somme de 375€ car mon salaire était de 1500€ brut mensuel ($1500 \times 5 / 20 = 375€$)Je vous remercie par avance pour votre aide car j'ai vraiment envie de récupérer mon dû.Cordialement

Par **Visiteur**, le **03/09/2009** à **21:31**

bonsoir,lettre recommandée + ar.. le mettant en demeure de vous régler sous 8 jours, faute de quoi vous en manquerez pas de faire un référé aux prud'hommes.vous a t'il remis le récépissé de la déclaration d'embauche ?pour info. pour 5 jours de travail, il vous doit
 $5 \times 7 \text{ heures} = 35 \text{ heures.}$
 $\text{salaire } 1500 / 151.637 \times 5 = 346,14$
en cas d'entrée en cours de mois, on paye aux heures effectives travaillées.

Par **audrey972**, le **04/09/2009** à **10:06**

Bonjour Carry,Merci de m'avoir répondu si rapidement. Non, il ne m'a pas remis de récépissé de déclaration à l'embauche. Est ce que je peux toujours lui faire le courrier et le lui envoyer? Dans un premier temps, puis-je le faire par lettre simple au lieu de lui envoyer un recommandé? A quoi correspond les 151.637? est ce que sont les heures

travaillées?rnrnMerci beaucoup.

Par **Visiteur**, le **04/09/2009** à **15:48**

rernrvous voulez faire l'économie de timbres.... si vous l'envoyez en lettre simple vous n'aurez aucune preuve.. et si vous allez aux prud'hommes il va vous en falloir..rnrnmaintenant vous pouvez aller faire le siège à son bureau et n'en partir qu'avec un chèque... pourquoi pas !!!!!rnrnmais bon...rnrndésolée pour les 151.637 mon doigt a dérapé c'est 151 h 67 (salaire mensuel pour un 35 h par semaine).

Par **audrey972**, le **04/09/2009** à **16:52**

Non non ce n'est pas pour l'économie des timbres c'est que sa me fait un peu peur pour être honnête. rnrnJ'ai la trouille de ce qui pourrais se passer après même si je sais pertinnement que j'ai quand même travaillé pour son compte pendant 5 jours et je veux qu'il me paye!

Par **Visiteur**, le **04/09/2009** à **17:35**

je vous envoie un message privé.